

L'RNAJOIE

JUIN 1979 - N° 65.



Responsables :

BASSINNE - BRISACK - JACQMIN - LACROIX - ROBAYE - *Tavernier*

"Le Petit Prince est dans nos murs".

Ah! si Saint Exupéry savait qu'à l'époque des communautés, des conflits, des polémiques, on se servirait de ce merveilleux enfant pour faire campagne à travers l'Europe.

Faut-il être fou ou audacieux, inconscient ou trop conscient, rêveur ou réaliste, pour présenter son nom avec ces idées là ?

Mais l'essentiel est invisible pour les yeux.

Il sait sans doute mieux apprivoiser que manipuler, sans doute aussi prend-t-il le temps de soigner les roses qu'il cultive car c'est le temps qu'on consacre aux choses qui les rendent importantes.

Mais en politique, que fait-on de tout cela ?

Nous verrons bien le 10 juin si le "Petit Prince" aura conquis le cœur de l'Europe des Ernageois et d'ailleurs.

Mais si je le rencontre par hasard, je lui demanderai moi aussi de me dessiner un mouton... pour me prouver qu'il y croit...

Arlequin.

* * *

ASSEMBLEE GENERALE de VIE FEMININE

ce JEUDI 14 JUIN à 13 heures 30, à la Salle "La Concorde".
Animation surprise...

N'oubliez pas votre tasse et votre cuiller.

Nelly.

* * *

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES...

ce VENDREDI 15 JUIN à 20 heures 30 à "La Concorde".

* * *

Pèlerinage au Saint Enfant Jésus de Tongres

Le MERCREDI 11 JUILLET 1979.

Départ d'Ernage, place de l'Eglise, à 8 heures.

Arrivée à Tongres pour la grand'messe à 10 heures.

Après, temps libre jusqu'à 13 heures 15.

Salut et bénédiction des enfants.

A 14 heures, départ pour Aarschot, visite des fleurs - Montaigu - arrêt - puis Hérentals - visite de la biscuiterie de Beukelaer.

Retour par Tirlemont.

Rentrée vers 20 heures.

Prix du voyage : 270 frs par personne.

Inscriptions chez Georgette NOEL, 92, rue Cals à Ernage (tel: 6126.39)
JUSQU'AU 5 JUILLET inclus.

Georgette NOEL.

* * *

Aux 3 X 20.

Nous aimons croire que vous gardez un bon souvenir de l'après-midi du 17 mai où nous étions 46 à applaudir Madame Kique dans son répertoire musical.

C'est avec grand plaisir que nous vous reverrons à notre premier

rendez-vous d'été, le 21 JUIN, à l'heure habituelle. Ne perdez pas de vue que la réunion de JUILLET aura lieu le 12 et non pas le 19.

A vous tous, un salut bien cordial.

Le Comité.

* * *

TAVERNEL... nous le connaissons puisque depuis le mois de février 1976, chaque mois, nous recevons un de ses dessins en "couverture" de l'R NA JOIE.

TAVERNEL fut découvert en tant que peintre par le Centre Rops à Namur en 1970. Une première exposition dans ce centre en 1971 concrétisa cette découverte que confirmèrent ensuite d'autres expositions.

Curieusement, c'est par le biais du dessin que Tavernel se découvrit peintre. Et, comme un retour aux sources, il vient de signer, sous une préface de Pierre Hermans, aux Editions Dejaie à Wépion, un recueil de dessins humoristiques sous le titre "Rire en Sourdine".

C'est donc une double exposition qu'il propose puisque, peintre naïf il se révèle aussi un humoriste de talent, fait qui manifestement apparaît comme le prolongement naturel de son art pictural.

TAVERNEL expose du 12 au 30 JUIN à la Galerie DETOUR, avenue bourgmestre Materne, 162 à Jambes.

Ouvert : Semaine de 14 H. à 18 H. - Dimanche de 10 H. à 12 H.

"Il faut voir cette exposition dont le charme est inégalable" dit A. Viray. Vous y êtes tous cordialement invités.

* * *

KERMESSE DES 17 - 18 - 19 - 20 AOUT 1979.

- Si vous possédez dans votre grenier des choses dont vous aimeriez vous débarrasser, attendez la kermesse et venez le samedi 18 août, sous le chapiteau, à partir de 10 heures. Un marché libre y est organisé et vous pourrez vendre ou troquer ces objets. Si vous êtes intéressés, prévenez Claudine GRIVILLERS ou Marie-Christine NOEL afin qu'un emplacement vous soit réservé.

- Une exposition d'objets datant de la belle époque tels que boîte à musique, charrue, vieux outils... sera ouverte au public durant les 4 jours de fête. Si vous possédez l'une ou l'autre de ces choses et si vous êtes disposés à les prêter, vous pouvez contacter Claudine ou Marie-Christine. Elles vous expliqueront en quoi consiste cette exposition et les garanties que nous pouvons vous donner.

- Si vous désirez participer plus activement à la fête, l'Assemblée Générale aura lieu, comme dit ci-avant, le VENDREDI 15 JUIN à 20 H. 30 à la Salle "La Concorde". Si vous n'êtes pas libre ce soir là, adressez-vous à Claudine ou à Marie-Christine.

POUR REUSSIR UNE KERMESSE DE QUATRE JOURS, IL FAUT BEAUCOUP DE BONNES VOLONTES ET VOUS SEREZ BIEN ACCUEILLIS.

Marie-Christine.

Société de secours mutuels "Les Ouvriers Réunis à ERNAGE"
Fédération Namuroise des Mutualités Chrétiennes
Permanence : 124, rue Omer Piérard, le mardi de 19 à 20 h. 30

LA SECURITE SOCIALE (suite).

c) documents de cotisation :

remise des documents de cotisation (voir n°62 de Mars)

valeur minimum des documents de cotisation :

pour pouvoir prétendre au bénéfice des prestations, le travailleur doit remettre des bons de cotisations atteignant une valeur minimum.

complément de cotisations :

si les documents de cotisation d'un trimestre représentent une valeur de cotisation inférieure à la valeur minimum, le titulaire et les personnes à charge ont uniquement droit aux prestations lorsque le titulaire verse à l'organisme assureur une cotisation complémentaire destinée à couvrir la différence (à moins que l'insuffisance du montant soit justifiée par des périodes d'interruption de travail au cours desquelles aucune cotisation n'est exigée : cas de rappel sous les armes).

* 2. L'assurance continuée :

En dérogation aux règles générales, l'assurance continuée permet à certains titulaires ayant terminé leur stage, ayant cessé d'être assujettis à la sécurité sociale ou d'être en période d'assurance et qui se trouvent dans une situation digne d'intérêt, de continuer à recevoir, ainsi que les membres de leur ménage, les prestations de santé, durant une certaine période, moyennant une cotisation et dans certaines conditions.

L'art. 216 de l'arrêté royal du 4.II.63 définit les conditions à remplir par les titulaires qui sollicitent le bénéfice de l'assurance continuée et, pour chaque cas, la durée admise.

Pour être admis en assurance continuée, le titulaire doit en faire la demande à son organisme assureur et lui remettre avant la fin du trimestre qui suit celui au cours duquel se situe le début de la période pour laquelle l'assurance continuée est sollicitée, les pièces justificatives énumérées à l'art. 217 de l'arrêté royal précité.

L'organisme assureur établit, sur base de ces pièces, un certificat d'assurance continuée et réclame au titulaire la cotisation y afférente.

Peut notamment bénéficier de l'assurance continuée :

- l'assuré en état de chômage auquel le bénéfice des allocations de chômage est refusé pour certains motifs;
- la femme titulaire qui allaite son enfant;
- le titulaire détenu, interné dans un établissement de défense sociale ou placé dans un dépôt de mendicité;
- le titulaire qui, après une période normale de service militaire, est maintenu ou rappelé sous les drapeaux par mesure disciplinaire;
- le titulaire assujetti au seul secteur des soins de santé (cas des agents définitifs) qui est dispensé de fournir des prestations soit pour des motifs de convenance personnelle, soit à la suite d'une mesure disciplinaire.

Eugène DEHOUX.

* * *

En raison des VACANCES, il n'y aura pas d'R NA JOIE au mois de JUILLET.
Nous vous souhaitons BEAUCOUP... BEAUCOUP... de SOLEIL et de très
bonnes vacances. REPOSEZ-VOUS BIEN... car le FETE APPROCHE !!!